

Ordonnance Souveraine n° 5.501 du 9 janvier 1975 rendant exécutoire à Monaco la convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886, telle que révisée à Paris le 24 juillet 1971

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	9 janvier 1975
Publication	Journal de Monaco du 17 janvier 1975 ^[1 p.3]
Thématiques	International - Général ; Propriété intellectuelle ; Propriété intellectuelle - Général

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1975/01-09-5.501@1975.01.18>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Nos instruments de ratification de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886, telle que révisée à Paris le 24 juillet 1971, ayant été déposés auprès du Directeur Général de l'Organisation Mondiale pour la Propriété Intellectuelle le 5 août 1974, ladite Convention recevra sa pleine et entière exécution à dater de la publication de la présente Ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 17 janvier 1975

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1975/Journal-6121>